

# FOS : UNE BATAILLE EXEMPLAIRE CONTRE LA POLLUTION

## || L'URGENCE D'UNE MOBILISATION POUR DIFFUSER L'INFORMATION

A Fos, comme sur tout le périmètre du complexe Etang de Berre – Marseille, il y a des décennies que l'on survit aux agressions permanentes de l'environnement industriel. Sacrifiée aux impératifs du boom économique des années 60, la petite ville du littoral méditerranéen aurait donc aujourd'hui le triste privilège d'ajouter les effluves d'un incinérateur à son lot de pollution ambiante. Le mois dernier<sup>15</sup>, la Cour d'Appel d'Aix en Provence a infirmé le jugement du Tribunal de Grande Instance qui suspendait le projet de la Communauté Urbaine de Marseille (CUMPM). Mais elle n'a pas mis un terme au refus massif d'une population indignée par l'arrogance des partisans de « la raison industrielle » et surtout par leurs dénégations mensongères.

## || MENSONGES

Des experts sur l'importance de la flore et de la faune menacées de destruction (comptage arbitraire à la baisse) ; mensonges des élus du CUMPM (maire de Marseille, préfet, adjoints, édiles des communes périphériques), tous à l'unisson avec Gaudin qui déclare, la main sur le cœur : « Si j'avais le moindre doute sur les dangers prétendus d'un incinérateur croyez-vous que je le ferai construire » ?<sup>16</sup>... mensonges sur commande des scientifiques benî oui oui qui cautionnent l'incurie des politiques dans la tournée qu'ils effectuent en ce moment de commune en commune pour minimiser la dangerosité de l'usine d'EVERÉ SAS.

Incinérateur, OGM, Amiante, etc...même combat, même conjuration des faux témoins à la botte des entreprises. Et le cynisme ne date pas d'aujourd'hui...

Dans les années 80-90, la Région avait fait éditer une brochure de luxe pour désamorcer l'inquiétude de la population après des décennies de pollutions cumulées dans le périmètre du complexe industriel de l'Etang de Berre. On y vantait les procédures préventives (Directive Seveso), les milliards investis en technologies (filtres électromagnétiques, bassins de décantation, fours au plasma etc...) et les pourcentages spectaculaires de diminution des effluents industriels. En réalité, cette opération publicitaire visait à couper court à l'éventualité d'une enquête épidémiologique. L'éloge sur papier glacé de ces amendements s'est bien gardé de préciser sur quels volumes de rejets toxiques initiaux étaient réalisées leurs « généreuses » ristournes. Aujourd'hui, la vérité des chiffres commence à émerger des fumigènes de la désinformation.

15. 26 septembre 2006

16. Voir annexe 1 dans ce dossier

## UNE ÉTUDE RÉCENTE

Commanditée par le collectif anti-incinération de Port Saint Louis du Rhône<sup>17</sup> à une équipe d'ingénieurs et d'universitaires (EXPERPOL<sup>18</sup>) une étude contredit rigoureusement l'optimisme officiel. L'impact des effluents (CO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub>, benzodioxines, benzofuranes, benzopyrènes, métaux lourds, organométalliques etc. ...) dépassera largement le périmètre de la ZIP<sup>19</sup> de Fos. Leur diffusion dans l'atmosphère pourrait s'élever jusqu'à 2000 mètres d'altitude et sur un rayon de plus de 200 kms. EXPERPOL a même réalisé une cartographie des dispersions gazeuses selon les conditions d'exploitation de l'usine (rythmes de production, incidents), la température ambiante et la direction des vents. Les fumées de la combustion n'épargneraient ni la vallée du Rhône, ni les départements du Gard et du Var. Et bien entendu, le gros de la pollution affecterait toutes les communes environnantes des Bouches du Rhône, y compris celles de la CUMPM : Port de Bouc, Port Saint Louis, Istres, Saint Martin de Crau, Fontvieille, Maussane, Mouries, Aureille, Arles...

Les études menées dans le cadre du programme ESCOMPTE<sup>20</sup>, voulu par l'État, ont par ailleurs permis de déterminer les grands courants de diffusion des polluants émis dans la zone de Fos Berre. Elles confirment que les panaches atteignent, notamment par temps de brise marine ou de fin de mistral, les vallées de la Durance, de l'Arc ou de l'Huveaune. En clair, il est maintenant établi que le site polluerait dix fois plus que les valeurs prévues officiellement. Grosso modo, l'implantation de l'UIOM accroîtrait de 2% l'incroyable bilan environnemental de cette ville sacrifiée sur l'autel de la croissance industrielle.

La contre-expertise des associations a permis d'évaluer l'impact des 9 principales industries de la zone (Lyondell, Atofina, Ascométal, GDF, Bayer, Lafarge Cimenterie, ESSO raffinerie, Sollac, Solamat Merex) : elles génèrent près de 11 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an. A elle seule la Sollac en produit 9'131'793 tonnes et les prévisions pour l'incinérateur seraient de l'ordre de 100.000 tonnes annuelles. Une autre étude sur les émissions de la sidérurgie dans l'air et dans l'eau (avec d'imprévisibles effets sur l'écosystème et la chaîne alimentaire) donne la mesure de l'état catastrophique des lieux. La variété des polluants répertoriés est tout simplement hallucinante ; près d'une centaine d'agents toxiques contaminent en permanence le milieu de vie : résidus métalliques (cuivre, zinc, plomb, fer, nickel, mercure, arsenic et composés...), méthane, organochlorés, oxydes d'azote, de soufre, hydrofluorocarbures et, parmi les *Polluants Organiques Persistants (POP)*, plusieurs dioxines dont la *Convention de Stockholm*<sup>21</sup> a interdit la production en raison de leurs effets cancérigènes avérés. Il va sans dire que les déchets industriels destinés à la filière incinération (boues, huiles, graisses, emballages plastiques, piles, PCB<sup>22</sup>, transformateurs pyralène, etc...) augmenteraient massivement le volume de POPs en dépassements fréquents sur le site. Pourquoi ce laxisme en matière de pollution dans une région en déséquilibre écologique flagrant ? Tout simplement parce qu'en l'absence d'enquête épidémiologique officielle le seul critère en vigueur est celui de la productivité.

17. Collectif anti-incinération de Port-Saint-Louis-du-Rhône ; 7 rue Léon Lombard - 13230 Port-Saint-Louis-du-Rhône

18. <http://www.collectif-anti-incineration.com/docs/etude1.pdf> / 19. ZIP : Zone Industrielle-Portuaire /

20. Le programme ESCOMPTE a clairement démontré le cheminement des grands courants de polluants émis dans la zone de Fos-Berre.

Ce programme a été commandité par l'État et les études menées par les services de l'État. Voir annexe 5 / 21. L'Union Européenne a ratifié le 18 novembre 2004 la convention de Stockholm qui interdit la production et l'utilisation de 12 polluants organiques...

22. Les Polychlorobiphényles (PCB) et les Polychloroterphényles (PCT)

Dans la zone où l'on voudrait implanter l'UIOM, les seules données sanitaires dont le pouvoir politique et judiciaire devraient tenir compte relèvent de l'observation empirique des médecins locaux. Par exemple, les centres spécialisés dans le traitement du cancer y ont constaté un taux de pathologies supérieur (+ 40 %) à la moyenne nationale. Quant aux généralistes, ils se trouvent en présence d'une augmentation alarmante d'affections pulmonaires et cardiovasculaires (+ 60 %), ou de conjonctivites et d'asthmes qui ont triplé depuis l'industrialisation du secteur.

À vrai dire, les militants associatifs ne sont pas totalement démunis face aux instances (Commission Européenne, Cour Européenne de Justice) où ils ont déposé une plainte contre l'Etat français « pour violation du droit communautaire ». Il existe des précédents qui peuvent faire jurisprudence. Un peu partout dans le monde des études épidémiologiques ont été menées sur la santé des populations riveraines d'incinérateurs. Au Japon, au Royaume- Uni, en Espagne, des comptages statistiques, évaluant les corrélations dioxines / cancers, dénoncent l'impact indiscutable des rejets de la combustion sur la santé des populations avoisinantes.

En Grande Bretagne, une vaste expertise réalisée sur 14 millions d'habitants vivant autour de 72 incinérateurs a mis en évidence le doublement, voire le triplement de tous les types de tumeurs malignes, notamment de celles des voies respiratoires (larynx, poumons) et du système digestif (estomac, foies, intestins). En France, selon une étude de l'Observatoire Régional de la Santé d'Ile de France (mars 2006) l'incinération des ordures ménagères produit 25% des émissions totales de dioxines et provoque deux fois plus de cancers de proximité qu'ailleurs.

Dans la région Rhône-Alpes, une étude de l'INSERM<sup>23</sup> a relevé un nombre anormalement élevé (220 enfants) de malformations de naissance et de lymphomes chez les adultes en dix ans d'incinération. À Besançon, dans les parages d'un incinérateur émettant 16,3 ng I-TEQ/m<sup>3</sup><sup>24</sup>, le professeur JF Viel a établi que les riverains contractaient deux fois plus de cancers (sarcomes, lymphomes, cancers du poumon) que dans des régions plus éloignées.

A l'instar des recherches effectuées aux USA, à Taïwan ou en Australie, entre autres pays fortement dotés en UIOM, il serait aujourd'hui question d'analyser en France la nocivité des effluents de l'incinération sur les populations enfantines particulièrement vulnérables à certaines pollutions. Et même, à la demande de certains cancérologues, de procéder à une étude des concentrations de dioxines en phase intra-utérine.

En définitive, cette bataille de Fos qui semble à première vue un simple épisode de rébellion locale s'avère emblématique d'une remise en question globale de toute une dérive de civilisation.

Elle s'inscrit dans l'urgence d'inventer et de mettre en place d'autres solutions qui permettraient d'enrayer le saccage systématique de notre environnement vital.

23. Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).

24. ng : (nano gramme) milliardième de gramme

I-TEQ : équivalent toxique international, unité de mesure de la toxicité des dioxines

## FOS: RAISON D'ÉTAT

Avec 130 unités la France possède le plus grand parc d'incinérateurs d'Europe. Et ce triste record risque encore de s'aggraver de 16 nouvelles centrales : l'incinérateur de Fos inaugurerait une nouvelle génération d'UIOM hautement performantes. Pourquoi cette obstination française à construire des usines dont les nuisances s'avèrent désastreuses pour l'environnement et la santé des populations ? Dans la plupart des sociétés industrielles la tendance commence à s'inverser. Aux USA, 300 projets d'incinérateurs ont été bloqués par la pression publique ; au Japon, le pays le plus équipé de la planète, la résistance populaire a provoqué la fermeture de 500 unités, soit le tiers de l'effectif. Désormais les juridictions de 15 pays procèdent à des réductions progressives de leurs parcs d'incinérateurs.

### LA RAISON INDUSTRIELLE D'ÉTAT

Aux Philippines, dès 1999, le gouvernement a fait voter une loi, le « Philippine Clean Air Act », interdisant totalement l'incinération des ordures ménagères, des déchets médicaux et industriels.<sup>25</sup>

Dans les pays scandinaves, en Allemagne, en Suisse, en Belgique, au Canada, les associations imposent de plus en plus des technologies et pratiques douces de substitution. En Finlande où la combustion des ordures a diminué de 50%, on entrevoit la possibilité à terme de sa cessation définitive. En Nouvelle Zélande elle est programmée dans la décennie à venir.

Existerait-il en France un lobby industriel assez puissant pour infléchir les politiques gouvernementales en sa faveur ? La raison économique et la raison d'Etat y auraient-elles à ce point parti lié qu'aucun gouvernement n'ait eu la volonté politique de faire machine arrière depuis les années soixante ? Certes, en terme de produit financier le réseau français de traitement industriel des déchets est loin d'atteindre les chiffres d'affaires des grandes multinationales américaines, japonaises ou indiennes (Global Environmental Engineering, Reva Enviro System, EDL India etc...). Mais la démographie et la prolifération des biens de consommation aidant, le pactole de l'incinération n'a cessé de croître depuis l'ouverture en 1960 de la première grande surface de l'hexagone.

**Quelques chiffres pour éclairer la raison sonnante et trébuchante de l'entêtement rétrograde de l'Etat français :** entre 1998 et 2005, le marché des activités liées aux déchets a progressé de 5 à 6%, ce qui représente, bon an mal an, entre 8 et 10 milliards d'euros. Compte tenu de l'omerta qui entoure les bénéfices du lobby de l'incinération (aucun des ouvrages sur la question ne chiffre exactement la prospérité de la filière), on en est réduit à des approximations. Un coup de fil personnel à l'ADEME<sup>26</sup> m'a convaincu de la pudeur tendancieuse des organismes d'Etat, quant aux revenus des sociétés concernées : « nous n'entrons pas dans l'intimité (sic) des sociétés, cela ne se fait pas »...

Dans l'affaire de Fos où le maire de Marseille, Gaudin, s'arc-boute sur son projet d'UIOM, la raison financière et la motivation politicienne semblent inextricablement emmêlées. Chez l'élu de la majorité gouvernementale, cet entêtement procède à la fois du fameux syndrome NIMBY (Not In My Backyard, pas dans mon jardin), y compris dans sa variante électorale - Not in My Election Year - et du souci de rentabiliser l'alternative à la décharge d'Entressen. Sinon comment expliquer que Christian Estrosi, bras droit de Sarkozy et Président du Conseil Général des Alpes Maritimes présentait l'incinération comme « un procédé du passé » dans la publication de son Conseil Général et le choix de Maryse Joissains qui n'a pas non plus retenu l'incinération pour l'élimination des déchets du Pays d'Aix ?<sup>27</sup>

A l'évidence, il s'agit là d'un parti pris global de défense de l'option « tout industriel », analogue à celle du « tout nucléaire » où l'on s'efforce d'annihiler (au besoin, en les contrôlant) toutes les alternatives de développement divergentes. Ce qui ressort de cette politique, c'est par exemple les cadeaux (prélevés sur l'argent des contribuables) que l'Etat a généreusement distribués en subventions à l'installation d'UIOM - 107 millions d'euros entre 1993 et 2000. C'est surtout l'emprise de groupes comme la SITA<sup>28</sup> (32 filiales, 18.000 employés, 45.000 clients industriels et commerciaux, 43 unités d'incinération, 2,6 milliards de CA...) qui se partagent la galette royale des rebuts de la société de surconsommation. Sur les 82% de déchets collectés, la part de l'incinération s'élève à 45,9%, celle de la mise en décharge à 39% ; le reste allant à la valorisation organique (compostage, méthanisation) 7%, ou au recyclage 8%. En fait, c'est sur la boulimie et l'insouciance des consommateurs que l'industrie en général et celle de l'incinération en particulier ne cesse de se développer.

## RIEN NE SE PERD... TOUT SE TRANSFORME

Aujourd'hui, avec 360 kg par habitant et par an, le poids des déchets ménagers représente en France près de 22 millions de tonnes (31,5 millions si l'on y ajoute les encombrants et les déchets verts). Le traitement d'une tonne revient à 150€, contre 75€ en 1994. A vos calculettes pour avoir une idée du capital accumulé sur nos rebuts !... Dernière précision officielle sur la dépense occasionnée par la gestion du gâchis public : il en aurait coûté 8 milliards d'€ en 2002. Depuis, secret d'Etat... Or, s'il est vrai que rien ne se perd... tout se transforme dans le domaine du déchet comme ailleurs, cela ne signifie pas que l'on doit utiliser n'importe quelle technique de valorisation. Il existe plusieurs alternatives capables de contrebattre, dans l'intérêt général, les intérêts privés et la raison d'Etat qui les confortent. En premier lieu, l'éducation et les incitations à la responsabilité civique, et ensuite l'encadrement rigoureux de la gestion « industrielle » des déchets, le contrôle de la production « à la source », le tri sélectif, le réemploi (ex : la consigne), la régénération (raffinage), le recyclage, le compostage, la méthanisation, le stockage, l'enfouissement étanche... Toutes ces procédures qui récusent la fatalité de la pollution permanente méritent que l'on revienne sur le détail de leurs opérations.

27. Tous deux soutiennent malgré tout JC Gaudin

28. Citation [www.sita.fr](http://www.sita.fr) : « Experte en gestion globale des déchets, SITA maîtrise toutes les étapes. Filiale de Suez Environnement, nous collectons, amenons, trions, traitons, valorisons et recyclons les déchets des collectivités locales, des entreprises, des professionnels de santé et des particuliers. En France, 18 400 personnes vous offrent un service fiable, efficace et respectueux de l'environnement. »